

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien



SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Inserions : 1^{re} page : 5 fr. la ligne ; 2^e page : 3 fr. la ligne
Abonnements et annonces payab. d'avance

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an 10 fr. ; France et Etranger, fr. 12

Une protestation de l'Alliance Universelle Israélite de Paris

Prépare-t-on un coup de Jarnac contre nos finances et contre la Conférence Consultative ?

D'habitude les communiqués envoyés à la *Dépêche Tunisienne* sont insérés en bonne place avec des titres attirant l'œil des lecteurs. Celui relatif au remaniement — lisez réduction — des tarifs des chemins de fer en Tunisie a été relégué en 3^e page, publié en caractères minuscules. Pourquoi ?

Parce qu'on nous y fait savoir que la commission a suspendu ses travaux pour quelques semaines afin de permettre à la direction du *Bône-Guelma* de trouver le moyen de donner satisfaction autant que possible aux avis qu'elle a formulés jusqu'alors sur le projet de tarification qui lui a été soumis et aussi parce que... on verra plus loin.

Les séances qui se sont tenues à peu près quotidiennement, ont permis de terminer l'examen des tarifs spéciaux de petite vitesse et de mettre au point les conditions d'application des tarifs généraux de grande vitesse.

Les représentants de l'agriculture, du commerce et de l'industrie ont continué à prendre une part des plus actives aux discussions parfois un peu ardues, sous la présidence de M. Favière, directeur général adjoint des Travaux publics, qui s'est efforcé d'acheminer les décisions vers une conciliation des intérêts des usagers avec la nécessité de ne pas amoindrir les recettes de la Compagnie *Bône-Guelma* en raison de leur répercussion sur le budget de la Régence.

Après avoir déterminé les tarifications semblant être les plus appropriées aux divers produits intéressant l'agriculture, l'alimentation, le chauffage, la Commission a eu le souci de rechercher tout ce qui pouvait favoriser le trafic des matières pondéreuses, si nécessaires à l'extension de l'industrie et au développement économique de la Tunisie : elle a admis en ce qui concerne les phosphates et les minerais métalliques, que les prix de transports tunisiens ne devront jamais être supérieurs à ceux appliqués en Algérie, de façon à mettre sur un pied d'égalité, vis-à-vis de la clientèle mondiale, les diverses exploitations existantes de l'Afrique du Nord situées à des distances à peu près identiques des ports d'embarquement.

Se préoccupant de tout ce qui pouvait faciliter le public, elle a admis pour les tarifs généraux de grande vitesse des conditions d'application tenant compte de ses décisions relatives à la petite vitesse et elle a envisagé pour le transport des voyageurs la création des tarifs dégressifs ne chargeant que légèrement les voyages à faible distance pour obtenir une diminution des transports à longs parcours. Elle a également porté son attention sur diverses améliorations concernant le service des bagages.

Les prochaines séances seront consacrées à l'examen des tarifs spéciaux de grande vitesse.

Ce communiqué ambigu semble bien dire ce que nous craignons, c'est-à-dire qu'on va commencer par abaisser les tarifs spéciaux, déjà réduits, concernant les minerais de fer et les phosphates, on verra plus tard pour les autres.

C'est sans doute pour donner satisfaction à des exploitations qui accusent des bénéfices énormes, c'est sans doute pour permettre aux *Donegani* ou autres... de Kalââ-Djerda de réaliser des dix millions de bénéfices par an grâce à l'envoi de toute la production du phosphate en Italie et de là en Allemagne alors que les autres sociétés sont obligées de l'expédier en grande partie en France où il est payé un prix qui laisse

un bénéfice moindre, de cent pour cent.

Aussi nous protestons de toutes nos forces contre le cadeau qu'on veut faire sur notre dos au profit de cette société étrangère, bien que légalement tunisienne, et nous espérons que la Conférence Consultative sera appelée à donner son avis avant l'application de tarifs réduits de même qu'elle a été appelée à le donner pour les augmentations.

La Conférence Consultative ne doit pas servir qu'à décharger l'administration des responsabilités encourues, elle doit aussi être consultée sur les questions qu'elle a connues et qui peuvent par leur application affecter les finances du pays car nous ne devons pas oublier, qu'il y a un trou à boucher de soixante-dix millions. Comme il y a tout lieu de croire que ce trou n'a pu être bouché en six mois nous réclamons le vote de la Conférence Consultative pour tous les dégrèvements dont ne bénéficieraient que des sociétés favorisées entre toutes.

BULLETIN

Les deux manières

M. Sarraut, ministre des Colonies ne veut pas que ses chefs de service s'absentent quand il est présent au ministère qu'il dirige.

Il a fait passer une circulaire pour inciter les directeurs, sous-directeurs, chefs de bureau à ne prendre leur congé annuel que pendant son absence.

Le ministre ne veut pas s'entendre répondre — et c'est assez légitime — que ses principaux collaborateurs sont absents quand il désire être renseigné par eux sur une affaire importante ou urgente.

M. Lucien Saint ne pense pas que la présence des chefs de service du protectorat soit nécessaire à la bonne marche de notre état tunisien, aussi n'en a-t-il retenu aucun auprès de lui, ni les uns ni les autres de ses chefs de service ne sont là, tous sont partis, tous l'ont devancé, tous sont en vacances...

Si leur présence est aussi peu utile pourquoi les garder ? Nos finances sont assez mal en point puisqu'on n'arrive pas, ou difficilement, à mettre sur pied le budget de 1922 — M. Soubrane ne nous contredira certainement pas — qu'on supprime les emplois inutiles, tout au moins dans la période difficile que nous traversons. Il y a bien d'autres emplois qui devraient être supprimés faute des fonds l'emprunt, mais nous ne pouvons pas demander qu'on quillotine sans phrase, administrativement parlant, toute une catégorie de fonctionnaires quand notre ami M. le sénateur Gallini demande à M. le Résident général de conserver tous les agents qui devaient avoir l'oreille fendue dès le 1^{er} août courant.

Supportons-en la charge en leur demandant toutefois de modérer leurs exigences sous le rapport de l'avancement, des indemnités diverses et autres qui ont épuisé nos pauvres finances qu'on aura du mal à reconstituer pour faire face aux besoins urgents à moins de continuer à nous faire suer par tous les pores l'argent nécessaire à la marche des rouages du protectorat pendant qu'on décharge la société des Phosphates Tunisiens de Kalââ-Djerda du paiement des bénéfices de

guerre alors qu'elle a accusé pour l'exercice 1920 — le chiffre coquet de dix millions de bénéfices nets — alors qu'elle a réalisé des bénéfices pendant tout le cours de la guerre grâce à l'autorisation d'exporter le phosphate en Italie tandis que les autres sociétés tunisiennes ou algériennes devaient commencer par alimenter la France qui payait le phosphate cinquante pour cent meilleur marché !

Si on ne le fait pas payer ou si on accorde des abaissements de tarifs nous serons en droit de conseiller aux contribuables de refuser de payer leurs impôts.

NOS ÉCHOS

Le Sénateur Gallini à Tunis

Nous avons eu le plaisir de posséder dans nos murs pendant quelques jours M. le sénateur Gallini, venu accompagner Mme Gallini qui a pris passage sur le « Biskra » se rendant en Corse, devançant son mari dont le départ aura lieu vers la fin du mois ou le commencement de septembre.

Nous souhaitons à Mme Gallini un heureux séjour à Vico et une température plus clémente que celle de Tunis.

Aux départs

Par le dernier ou l'avant-dernier ou le précédent départ du « Duc d'Anjou », le bateau des voyageurs sélects, sont partis :

- 1° Tout le corps enseignant ;
- 2° Tous les chefs ou sous chefs de service et quelques mercantis de haute lignée, il ne reste plus que le menu fretin des administrations, les journalistes, les colons, les commerçants honnêtes cloués au rivage par leurs occupations ou faute de moyens suffisants pour accomplir un déplacement qui demande aujourd'hui une somme respectable de billets de mille qu'on ne trouve pas sous le sabot d'un cheval.

Mais ce temps béni pour les salaires de la princesse ne peut pas durer indéfiniment, il faudra si nous ne voulons pas être acculés à la banqueroute qu'un jour la Conférence Consultative aborde la question de la réduction des salaires avec l'augmentation de la durée de la journée. Ce sera un dur moment à passer pour les conférenciers mais ils sauront faire leur devoir devant le péril qui nous menacerait si l'état de choses durait.

Contre le Protectorat

Un article de M. le sénateur Debierre (du Nord) publié dans les « Annales Coloniales » de Paris a fait le tour de la presse tunisienne qui l'a reproduit avec empressement.

Cet article met en fâcheuse posture différentes administrations tunisiennes.

Les accusations portées sont-elles l'expression même de la vérité ou des rancœurs recueillis dans certains journaux de Tunis ?

Nous avons essayé de nous documenter à leur sujet et nous avouons en toute sincérité que nous n'avons pu avoir des preuves probantes des faits reprochés mais de simples présomptions.

Une enquête menée par une commission parlementaire pourrait seule démêler la vérité, mais pour obtenir cette commission, il faudrait au préalable qu'un député la demande à la Chambre ou un sénateur au Sénat. M. le sénateur Debierre est mieux placé que quiconque pour cela.

Au Barreau de Tunis

Nous apprenons avec plaisir que notre jeune ami, Charles Gallini, licencié en droit, fils de notre cher ami, M. Fran-

çois Gallini, sénateur de la Corse, vient de se faire inscrire au barreau de Paris et de prêter serment d'avocat devant la Cour d'appel de la capitale.

Nous souhaitons au jeune maître de suivre les traces brillantes de son éminent père et d'avoir autant de succès dans la noble carrière qu'il a embrassée.

Au Conseil municipal

Nous ne pouvons que nous associer aux éloges décernés par toute la presse à M. le colonel Félicy pour sa judicieuse intervention dans la question de la location des boutiques du marché.

Notre administration municipale n'envisageait que le côté rendement tandis que lui avait le souci de la baisse générale des denrées de toutes natures qui ne pouvait se produire qu'autant que les locations des boutiques ne monteraient pas à des hauteurs inconnues jusqu'alors.

Il faut espérer que pour les prochaines locations la municipalité s'inspirera des idées du colonel en arrêtant d'avance des prix limites qui ne pourront être dépassés de cette façon on pourra exiger des locataires des prix maximums comme cela se fait à Genève où les maraichers sont tenus de vendre aux prix indiqués sur des plaques placées un peu partout sur les marchés sous peine de s'en voir expulser.

En cas de transgression... mais en Suisse tout le monde est respectueux des lois, règlements, arrêtés, tandis qu'en France comme en Tunisie personne n'en tient compte.

Voyez, par exemple le tripot international. On lui a interdit de faire jouer, jamais la partie n'y a été aussi active. Il suffit d'aller y faire un tour de cinq à huit pour voir que jamais on n'y a autant joué. En trois heures de temps il passe couramment cent mille francs, et plus, sur les quatre tables accolées où l'on ne joue qu'avec 4 jeux de cartes au lieu de six pour que, en cas de visite inopportune d'un commissaire on puisse de suite transformer la table de bacara, en 4 inoffensives tables de bézigue ! Ce n'est pas plus malin que ça ! Et les portes, on peut nous en croire sont bien gardées. Quand décidera-t-on à faire disparaître cet infect tripot qui ne sert qu'à engraisser les aigrefins de tenanciers et quelques autres avec qui vivent des rentes que leur fait la cagnotte du tripot ?

Le cercle d'Hamman-Lif

Le cercle d'Hamman-Lif, grâce aux pressantes démarches faites auprès de M. le Résident général et à l'unanimité de la presse pour réclamer sa réouverture, a obtenu le retrait de l'arrêté de fermeture.

Nous ne saurions trop féliciter M. le Résident général qui a compris tout le bénéfice qu'Hamman-Lif et son commerce retireraient de l'exploitation du Casino mais ce Casino de tout temps — n'a pu vivre que grâce à l'appoint des jeux que l'on interdit, même en cercle fermé, ce qui n'était pas le cas de celui de La Goulette où tout le monde pénétrait comme dans une foire.

Les tenanciers du Casino de La Goulette n'avaient créé le cercle que pour exploiter la cagnotte tandis qu'à Hamman-Lif le cercle n'était que le moyen de faire vivre le casino.

Les tenanciers de La Goulette ont compris la faute mais un peu tard aussi nous espérons que l'autorisation de réouverture ne sera pas rendue à La Goulette et qu'on laissera à Hamman-Lif le moyen de faire vivre son casino ouvert bien avant de l'autorisation du Cercle.

UNE PROTESTATION

de l'Alliance Universelle Israélite de Paris

Nous recevons de notre ami, M. Raymond Valensi, ingénieur civil, la protestation suivante contre les dires de JACQUES BAHAR relativement à l'intrusion de l'Alliance dans la question du cimetière israélite de l'avenue de Londres.

D'après notre honorable correspondant jamais l'Alliance israélite ne se serait occupée de la question ;

Monsieur le Directeur de la *Petite Tunisie* à Tunis

Monsieur le Directeur ;

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien insérer dans un de vos prochains numéros ce qui suit :

« Le comité central de l'Alliance Israélite oppose un démenti formel aux assertions de M. J. Bahar, relativement aux cimetières Israélites Tunisiens.

« L'Alliance ne s'est jamais occupée de la question des cimetières israélites de Tunis ; elle estime qu'il appartient aux seuls « Juifs Tunisiens de lui donner une solution. »

Avec mes remerciements, veuillez agréer Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Raymond VALENSI

Président du Comité de perfectionnement de l'Alliance Israélite de Tunis

Les Kraks en Tunisie

Le Sud de la Tunisie et le Sahel sont menacés de kraks retentissants avous-nous dit.

Déjà un règlement transactionnel a été accordé pour une somme de cinq millions six cent mille francs, ce n'est qu'un commencement. On parle de MM. C. pour 3.000.000, B. pour 3.500.000 V. pour 1.500.000, Z. pour 7.500.000 et d'autres, plusieurs autres, enfin pour un total de cent trente millions ; tous ces kraks atteindraient un seul et même établissement financier dont la solidité pourrait être ébranlée si son capital social ne lui permettait de subir aisément cette lourde perte.

Mais convient-il de faire application pour tous les cas de ce règlement transactionnel ? Voici ce qu'en dit un avocat-député qui a déposé sur bureau de la Chambre une proposition de résolution.

Le député demande l'abrogation de la loi du 2 juillet 1919 qui a institué au profit des commerçants dans l'impossibilité de faire face à leurs affaires une procédure de règlement transactionnel obligatoire pour les créanciers.

Cette loi d'indulgence rendit de réels services. Mais on doit admettre maintenant que son but est atteint et que les situations intéressantes auxquelles elle pouvait s'appliquer sont liquidées. Loi de circonstances, elle ne saurait demeurer en vigueur sans porter atteinte à la moralité commerciale et aux règles judiciaires qui doivent garantir le fonctionnement du crédit.

M. Meunier énumère les abus auxquels donne lieu l'application du règlement transactionnel. Le créancier n'est pas appelé à une assemblée de vérification, comme en cas de faillite, et il n'a aucun moyen de contrôle. On lui donne seulement communication d'un bilan qui peut être plus ou moins fictif. Le jugement d'admission à la requête est rendu sur la seule audition du débiteur. Il n'est susceptible non plus d'aucune publicité. Naturellement, il n'entraîne aucune déchéance pour le débiteur.

Mais le fait le plus grave est le sui-

Kola Sport... stannique

vant : le jugement d'admission arrête le cours des intérêts de toute créance garantie par un privilège, par un nantissement ou une hypothèque. On voit l'avantage de cette disposition pour le débiteur à qui elle procure, aux dépens du créancier, des fonds sans qu'il lui en coûte d'intérêt.

En somme, le règlement transactionnel évite la faillite à beaucoup de commerçants qui n'ont mérité, à aucun titre, ce traitement de faveur. Il est temps, en effet, de revenir au droit commun.

Le tribunal de Sousse qui va avoir à connaître de toutes ces demandes] de règlement transactionnel les acceptera-t-il les yeux fermés ou les rejettera-t-il purement et simplement comme la logique et le bon sens le voudraient car les déficits avoués ne proviennent nullement de faits de guerre mais de spéculations osées et criminelles qui appellent sur leurs auteurs un châtement exemplaire et mérité.

Banque de spéculation

Des banques prétendues algériennes qui font des affaires à Paris, à Marseille, à Bordeaux, à Nice, aux Balkans et ailleurs, assistent impassibles à des spéculations honteuses. C'est avec leur argent que les gros travaillent. Entendez-vous bien. Ces gros spéculateurs vont aux guichets des banques qui, répétons-le, leur sont ouverts; ils empruntent, pour quelques semaines, des sommes importantes; et ils se livrent à leur trafic sans toucher à leur capital. Peu leur fait de payer aux banques du 8 pour 100; ils récoltent, eux, du 500 pour 100!

Les petits qui sont cependant honnêtes, qui ont fait toujours honneur à leurs affaires, qui possèdent des terres, des constructions, se voient opposer par les banquier un *non possumus* indiscutable.

« Nous avons des ordres sévères, il n'y a pas d'argent; la Banque de l'Algérie ne réescompte pas. C'est le Gouvernement qui... c'est que le Gouvernement que... etc. ». Nous connaissons toutes ces raisons qui sont données rien qu'aux petits, jamais aux gros.

Je dirai un jour, ou mes collaborateurs diront ce qu'est le rôle des banques d'Algérie et ce qu'il devrait être.

Mais, en attendant le gouvernement général ne pourrait-il protéger les petits colons et les indigènes contre la spéculation honteuse?

Toujours des mots, toujours des promesses, jamais des actes.

Les colons, les indigènes ont labouré, ont semé. Ils ont répondu à l'appel du

pays qui leur demandait de produire. Le plus clair des bénéfices passe dans la poche des usuriers, et le prix du pain ne baissera pas de beaucoup.

On prévoyait cette situation. L'attention des pouvoirs publics a été attirée par nos représentants. On s'est arrêté aux belles promesses.

Mais il y a quelque chose de plus honteux; ces petits colons, ces indigènes ont souscrit à l'emprunt, ils ont pris des titres de rente dont on ne veut nulle part.

Pardon! les usuriers, les spéculateurs les achètent. Le titre de 100 francs est vendu à 40 fr., 30 fr. et à moins.

De pareilles constatations sont bien tristes, n'est-ce pas? Pendant ce temps, les hauts fonctionnaires de l'Algérie se préparent à partir pour les stations estivales de la Métropole, s'ils ne sont déjà partis.

(L'Algérien) SCILION.

Petites Nouvelles

Parce que nous avons critiqué amicalement et d'une façon très légère la fête de St Germain il nous revient que nos observations ont été fort peu prises en compte certains organisateurs qui auraient même dit *qu'on s'en foutait de ce qu'on peut écrire dans les journaux*, si le fait est exact les futurs souscripteurs se rappelleront ces propos l'an prochain, et nous aussi.

— On annonce pour le 13 courant le départ de M. le Résident général et de Mme Lucien Saint. On ne dit pas quand aura lieu le retour et si M. Saint sera rentré pour l'ouverture de la Conférence Consultative ou si celle-ci sera présidée par M. le délégué à la Résidence générale.

— Malgré les bruits qui courent le départ en congé de M. Puaux, secrétaire général du gouvernement tunisien n'aurait d'autre motif que son état de santé quelque peu ébranlé par les chaleurs de ces temps derniers.

— 1300 originaires de la Corse ont quitté la Tunisie pour aller passer quelques semaines au pays natal. Le « Biskra » nous les ramènera à partir du 20 septembre prochain.

— M. le Dr Vaquier nous fait savoir que la ligne Tunis-Corse Cette n'a pas été retenue par la Commission des transports maritimes.

C'est absolument regrettable car on nous force à passer sous les fourches caudines des malfaiteurs de toutes les parties du monde qui ont été domiciliés à Marseille qu'ils déshonorent et rendent odieux à tous les colons de passage.

— Les habitants de St Germain se

demandent si leur vice-président qui n'a plus qu'un embryon d'intérêt dans le pays est démissionnaire et dans ce cas qui administre la commune?

— Les usagers de la banlieue sud de Tunis réclament à cor et à cris le rétablissement du train partant de Tunis à 11 h. 15; en supprimant l'un de ceux de l'après-midi on pourrait leur donner satisfaction. Entendra-t-on leurs doléances?

— Hammam-Lif prépare pour le 21 courant une grande fête avec un programme qui fera pâlir d'envie sa voisine. Tout Tunis s'y rendra.

— Le 15 tombant un lundi nous allons avoir deux jours de flemme, ce sera autant de pris sur la « princesse » pour ceux qui émargent mais pour les autres ils devront serrer leur ceinture d'un cran.

— Le cercle de La Goulette attend toujours l'autorisation de réouverture. Il faut espérer qu'il l'attendra plus longtemps que l'assignation, consécutive du procès verbal qui lui a été adressé.

C'est tout ce que méritent les tenanciers qui avaient cru pouvoir, grâce à la présidence d'un brave colonel exploiter un véritable tripot sans autres charges qu'un café-restaurant-hôtel. Nous les invitons à passer à nos bureaux pour y régler leur facture d'annonces en souffrance depuis le 15 juillet dernier. Dernier avis.

L'Aid El Kebir

Les musulmans fêteront dimanche prochain l'Aid-el-Kebir qui donnera lieu aux manifestations habituelles.

POUR VOS TRACTEURS POUR VOS AUTOS

N'employez que l'huile **Victorine** reconnue la meilleure, ayant fait ses preuves depuis 15 ans. **Comptoir Général des Produits Lubrifiants.** Av. J.-Ferry - Tunis

PHARMACIE BLOCH
4, Avenue de France, et rue Al-Djazira
Léon BLOCH Fils
Pharmacien de 1^{re} classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'École Supérieure d'Alger
Téléphone 553

12, Rue Es-Sadikia — TUNIS

Le lait	est le plus
concentré	riche
suisse	en crème

C'est le plus cher mais le meilleur

Sigle Social: 39, r. de la Bienfaisance, Paris
En vente dans toutes les bonnes maisons

Administration des Habous

AVIS

Il est donné avis au public que les premières affiches de location des propriétés (chénichirs et terrains) relevant des fondations habous public et privé sont placardées dans les principaux centres depuis le 15 juillet.

Il appartient aux intéressés de prendre connaissance de ces affiches qui portent pour chaque propriété toutes indications utiles, notamment les dates et lieu de l'adjudication.

Les terrains de moins de 10 hectares font l'objet de listes séparées qui sont placardées à l'entrée du local de l'Administration des Habous, 55 rue de l'Eglise, à Tunis.

L'adjudication de location de ces petits terrains n'a lieu qu'à Tunis les lundi et jeudi de chaque semaine à partir du 11 août courant.

Les propriétés grandes et petites font l'objet de listes spéciales qui sont placées à l'entrée de la Djemaa, 55, rue de l'Eglise, 24 heures avant la date de l'adjudication.

Le Président des Habous
C. SFAR

Administration des Habous

AVIS

Il est donné avis au public que le **jeudi vingt-cinq août mil neuf cent vingt et un à neuf heures du matin** il sera procédé au siège de l'Administration des Habous à Tunis rue de l'Eglise N° 55, à l'adjudication pour la constitution en enzel des immeubles ci-après :

1- Une parcelle « ard jouar felfela » d'une superficie approximative de vingt trois ares sise à Ras-Djebel.
Mise à prix : vingt cinq francs par an et ci-dessus frs. 25

2- Une parcelle « ard jouar felfela » d'une superficie approximative de quarante ares sise à Ras-Djebel (habous de la fontaine).
Mise à prix : vingt cinq francs par an et ci-dessus frs. 25

3- Deux parcelles dites « Jonar Sidi Ahmed bou Kriman et d'ahur En-Nagaa » d'une superficie approximative de un hectare vingt cinq ares habous mesjed essouk) sises à Ras-Djebel.
Mise à prix : cinquante francs par an et ci-dessus frs. 50

4- Quatre petites parcelles dites « Cherak el-dhok-kara, dahr en-Nagaa, El-Ksour et Terik Sidi Driss » d'une superficie approximative de deux hectare dix ares sises à Ras-Djebel.
Mise à prix : deux cents francs par an et ci-dessus frs. 200

Pour plus amples renseignements s'adresser à l'Administration des Habous, 55, rue de l'Eglise bureau des enzels.

Brevet Tunisien N° 1598

La Compagnie des bouchages hermétiques « Simplex » à Paris, propriétaire du brevet tunisien N° 1598 du 10 juillet 1919, pour **bouchage hermétique pour récipients métalliques cylindriques**, désire entrer en relation avec un industriel de Tunisie pour la vente ou la concession de licences pour l'exploitation du dit brevet.

Pour toutes offres ou renseignements, s'adresser à M. Raymond Valensi, Ingénieur - Conseil, 20, rue de Russie, Tunis.

Sempre Avanti

Voulez-vous avoir de la santé?
Ne buvez que les sirops, liqueurs, limonades et vins de la Maison

G. BUX & PAVIA

12, Avenue Krantz — SOUSSE
GRANDS & DETAIL

Maisons Recommandées

Grand Hôtel de France — Annexes : Buffet de la Gare et Hôtel du Centre — L. de Lacroix, propriétaire — Sousse (Tunisie)

Belle Jardinière — Vêtements et tout ce qui concerne la toilette pour Hommes — A. Comby, 5 et 7, rue d'Angleterre et 17, rue d'Italie (en face la Poste) — Tunis.

Importation-Exportation de tous produits — Mohamed Elhami, négociant, rue de France Sousse (Tunisie) — Adresse télégr. : Mohamed Elhami - Sousse.

Pianos et Musique, 5, rue Es-Sadikia — Tunis
J. & A. BEMBARON, Vente, échange et location de Pianos.

JAMAIS rien ne vaudra l'Eau et la Poudre de riz **MAUD MAUD EUVÉ**, 70, Av. Gambetta, Hyères (Var).

Entreprise Générale des Travaux Electriques, E. A. Minaud et Fils, ancien Ancouturier et Minaud - 7, rue Léon-Roches, Tunis — réparations - Magnéto - Toutes Machines Electrique Rebobinage - Enroulement.

Droguerie de la Poste, — S. Attai, 15, rue d'Italie en face la Poste Tunis — Produits photographiques, produits chimiques, etc.

Entrées coloniales : Borg frères, 11, rue des Glaciers - Tunis — Maison de confiance vendant au détail au prix de gros — Produits de Premier choix.

Postaux, Dattes, Huiles et Confitures — J. Zeitoun, 2, rue d'Italie — Expéditions pour tous pays.

Les GALERIES PARISIENNES — Alphonse L. Lieart, pp^{te}, 1, Place Pichon - Sousse — Chapeaux - Chaussures - Confections - Bonneterie - Parfumerie des 1^{res} marques connues - Ateliers de Modes — Maison de toute confiance.

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France - Tunis — Braun frères et Cie, pp^{te}.

MANSOUR BEN GEMAA — Shyp Chauller — Fournitures Générales pour la Marine - Sfax (Tunisie) — Maison fondée en 1900.

Grand Hôtel de France - Sfax — 1er ordre — Viazzi, propriétaire — Eau courante dans toutes les chambres - Cuisine soignée - Service irréprochable.

Pharmacie Seemama (diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier), 53, rue des Maltais - Tunis — Maison Française.

Maison de santé pour les yeux, dirigée par M. le Dr Cénol — 1^{re} Clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, rue Zarkoun - Tunis.

Mercerie Parisienne. — Jacques Bismuth, 6 Av. de France - Tunis. — Hautes nouveautés. — Seul Dépôt du gant « Perrin », des parapluies « Revel » et parfumerie « Arys ». — Fournitures complètes pour couturiers et costumières.

Horlogerie - Bijouterie - Joaillerie - Spécialité de bijoux arabes — Maison LADISLAS, 4, avenue de France - Tunis.

Artificiers — PAONESSA, père et fils, avenue Jules-Ferry - Tunis.

QUINCAILLERIE-FERRONNERIE — Fers - Fontes - Aciers - Métaux — Fournitures Générales pour mines et entrepreneurs de travaux Publics — Articles de ménage - Eclairage et chauffage — **Maurice Azerm**, 11, rue d'Italie et 11, Rue Es-Sadikia — Entrepôts : rue Jean Le Vacher — Télégrammes : Azerm-Tunis Téléphone 8.43.

SEMPRE AVANTI — Brasserie de la Bourse — Ancienne Brasserie Bellevue — GIUSEPPE BUX, propriétaire — Sousse (Tunisie) — Confections de premier choix - Liqueurs de marque.

Le Gérant : E. LUGERON
Imp. de la Renaissance - 11, r. Al-Djazira - Tunis

VÊTEMENTS
J. BELL
5, Rue d'Italie, TUNIS



Raymond Valensi
INGÉNIEUR ARCHITECTE
22, rue de Russie — TUNIS
Dépôt de Machines Agricoles
41, Rue Al-Djazira

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société anonyme au capital de 250 millions de francs entièrement versés

AGENCES DE TUNISIE :
TUNIS - BIZERTE - SFAX - SOUSSE MONASTIR

Dépôts à vue et à échéance fixe (TAUX AVANTAGEUX)

et toutes opérations de Banque

Location de compartiments de

COFFRES - FORTS

Délivrance de BONS DE LA DEFENSE NATIONALE rapportant des intérêts aux taux suivants :

1 à mois 3.60 o/o - à 6 mois 4.50 o/o.
3 à mois 4 o/o - à 1 an 5 o/o.

Chaux Hydraulique et Ciment
PAUL POTIN
DÉPÔT : Rue de Turquie (Port)
BUREAU : 22, Rue Es-Sadikia
Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (près de Hammam-Lif)

Banque Franco-Tunisienne
de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens

La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, rue d'Alger, Tunis.

CIE DE NAVIGATION MIXTE
Cie Touache - Paquebots - Poste Française
AGENCE DE TUNIS
Service régulier entre Marseille-Tunis & Tunis-Marseille
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis, rue d'Alger.
L'Agent principal : Casimir PÉDELUPÉ.

Cie Générale Transatlantique
Services Maritimes de la Méditerranée
AGENCE DE TUNIS
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

G^{DE} DISTILLERIE TUNISIENNE
G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS

Liqueurs de premier choix - Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet Licari
Récompensés à plusieurs expositions et concours. Médaille d'Or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 2900.

S^{te} F^{se} des Chaux et Ciments du Bon-Kornine
Société anonyme au capital de 100.000 fr.
USINE A HAMMAM-LIF (Téléph. 6)
Adresser Commandes et Correspondance aux bureaux :
77, Avenue de Carthage — TUNIS
(Téléphone 5.84)

RESTAURANT DU JAPON
G. FIORINI & G. FALORNI, Propriétaires
— 7, Rue Amilcar — TUNIS —

Service à la Carte — Repas sur commande — Vraie Cuisine Italienne — Spécialité de Ravioli et Cassate — Vins Fins de la Maison ROUFFE de Naples — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie
Société Anonyme au Capital de 125.000.000
Siège Social : ALGER — Siège Central : PARIS
Succursale de TUNIS : 13, Avenue de France
Agences de Tunisie : Béja, Bizerte, Bou-Arada, Ferryville, Gabès, Gaffour, Kairouan, Le Kef, Medjez-el-Bab, Mahdia, Maten, Ngeul, Sfax, Sousse, Souk-el-Khemis, Tabarka, Téboursouk.

Toutes opérations de Banque :
Dépôts de fonds à vue et à échéance fixe avec intérêts
Prêts hypothécaires en participation avec le **Crédit Foncier de France** amortissables au maximum en 30 ans (avec faculté pour l'emprunteur de rembourser à toute époque par anticipation)
Pour tous renseignements s'adresser à la Succursale de TUNIS ou à ses agences de l'Intérieur.

L'Huile qui graisse le plus
« Vacuum Mobiloil »
Marque « GARGOYLE »
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie
5, Rue Saint-Charles — TUNIS
Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

Société Générale
POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE
Société Anonyme fondée en 1874 au Capital : 500.000.000
Siège Social à Paris : 54 et 56 Rue de Provence
Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, SFAX

Principales opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts; Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger

Office Français Immobilier et Commercial
« Assurances »
(17^{me} ANNEE)
28, Rue d'Italie - TUNIS — Téléph. 18.96

Vous qui désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc., et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à l'OFFICE FRANÇAIS.

Rien à payer si la vente n'est pas conclue par l'entremise de l'Office.

L'OFFICE se charge aussi de prêts hypothécaires, placement de capitaux, immatriculations, expertises amiables, actes sous-seing privé, formalités pour permis de recherches de mines, assurances toutes branches.

Nos « PETITES ANNONCES » rue d'Italie, sont toute l'année **gratuites**.

Tracteurs
Mac Cormick
Machines de Récolte OSBORNE
disponibles à Tunis

Maison R. WALLUT & C^{ie}
(R. Wallut et G. Hofmann, associés) — Tunis

Banque de Tunisie
Société anonyme au Capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, Rue Es-Sadikia
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAX

Emission de chèques et lettres de crédits — Change de monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et terme et toutes opérations de Banque.

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

MATERIAUX DE CONSTRUCTION
B. BISMUTH
Importateur direct de la Société Générale des Tuileries de Marseille et Bis

Chaux et Ciments « Valette-Viillard » de Grues admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire

Fers, aciers marchands, tôles noires et galvanisés
Fil de fer à fourrage 13-14-15
BUREAU : 8, Rue Es-Sadikia
Entrepôt : Rue de Portugal prolongée — TUNIS (Té). 1.68